

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 06 septembre 2024

Le vendredi 06 juillet 2024 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 30 août 2024, s'est réuni à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Présents : BALDOVINI Antony, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Absents : BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel

Pouvoirs : BONIFACI Jean-François (Pouvoir à Marie-Ange CARLOTTI PERGOLA), LUCIANI Dominique (Pouvoir à Martin GIULY), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Patrick CHEYNET), MANENTI Grégory (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI)

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juillet 2024
Adoption du budget 2024 du lotissement « E Cardelline »
Amendes de police
Récompenses BAC
Convention EDF Poste Mattonata
Ancien Chemin de Croce Cessions immobilières
Réaménagement cuisine scolaire
Adressage des rues
Subvention Amicale des sapeurs-pompiers d'Aléria
Equipement de la nouvelle salle de classe
Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal
Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 05 juillet 2024

Rapport N° 2024/52 - Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Le compte rendu de la séance du 05 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000095-20241028-DCM-2024-62-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Ref : 1268/2024
Réception par le préfet : 30/10/2024

VOTE DU BUDGET DU LOTISSEMENT COMMUNAL « E CARDELLINE »

Rapport N° 2024/53 - Rapporteur Madame Jeanne RAMAZOTTI, première adjointe

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du projet de budget 2024 du lotissement « E Cardelline » lequel s'établit par section comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	4 150 640	4 150 640
INVESTISSEMENT	2 470 320	2 470 320
TOTAL	6 620 960	6 620 960

AMENDES DE POLICE – SÉCURISATION DES VOIES COMMUNALES

Rapport N° 2024/54 - Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Adoption de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approbation de la réalisation dans le cadre de la sécurisation des voies communales, de travaux de signalisation horizontale et de l'acquisition et de la pose de barrières et de poteaux pour un coût de 17 555 € HT,

Approbation du plan de financement de l'opération qui s'établit comme suit :

Financier	Taux	Montant HT
Collectivité de Corse	80 %	14 044, 00 €
Commune	20 %	3 511, 00 €
	100 %	17 555, 00 €

RÉCOMPENSES BACCALAURÉAT

Rapport N° 2024/55 Rapporteur Madame Jeanne RAMAZOTTI, première adjointe

Adoption de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adoption du barème ci-après des gratifications financières allouées par la commune aux jeunes diplômés obtenant leur baccalauréat avec mention

- Mention très bien : 300 €
- Mention bien : 250 €
- Mention assez bien : 200 €,.

EDF - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – CHEMIN DE MATTONATA

Rapport N° 2024/56 Rapporteur M. Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés de la proposition du président,

Approbation du projet de convention de mise à disposition établie par la société EDF pour l'occupation d'une surface de 20 m² sur la parcelle communale C.241 destinée à l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et de tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité,

Autorisation donnée au maire de signer la convention dont il s'agit.

ANCIEN CHEMIN DE CROCE – CESSIONS IMMOBILIÈRES

Rapport N° 2024/57 Rapporteur M. Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Adoption de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et

Approbation de la cession aux conjoints CARLOTTI d'une portion de 1166 m² de l'ancien Chemin de Croce déclassé par délibération N° 2021-64-00 en date du 26 octobre 2021,

Approbation de la cession à la SCI MARIANI d'une portion de 282 m² de l'ancien Chemin de Croce déclassé par délibération N° 2021-64-00 en date du 26 octobre 2021

Autorisation donnée au maire de passer les actes nécessaires à la réalisation des cessions dont il s'agit.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000095-20241028-DCM-2024-62-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Ref : 1268/2024
Réception par le préfet : 30/10/2024

RÉAMENAGEMENT CUISINE SCOLAIRE

Rapport N° 2024/58 Rapporteur M. Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Adoption de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approbation de l'acquisition d'une nouvelle plonge professionnelle et de nouveaux matériels de cuisson destinés à équiper la cuisine professionnelle du groupe scolaire pour un coût hors taxe estimé à 39 815, 66 € HT,

Approbation du plan de financement de l'opération lequel s'établit ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	€
CDC Dotation École	50%	19 907,83 €
ETAT	30%	11 944,70 €
Fonds propres	20%	7 963,13 €
TOTAL	100%	39 815,66 €

ADRESSAGE DES RUES ET DES VOIES - SIGNALÉTIQUE

Rapport N° 2024/59 Rapporteur M. Jean-Claude FRANCESCHI, maire

Adoption de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés

Approbation de l'acquisition des éléments de signalétique des voies communales nécessaires à la mise en place du nouvel adressage pour un coût hors taxe évalué à 39 702 €,

Approbation du plan de financement de l'opération lequel s'établit comme suit :

Financier	Taux	€
CDC (Comité de Massif)	80%	31 761, 60 €
Fonds propres	20%	7 940, 40 €
TOTAL	100%	39 702, 00 €

SUBVENTION - ASSOCIATION « AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'ALÉRIA »

Rapport N° 2024/60 Rapporteur Madame Jeanne RAMAZOTTI, première adjointe

Madame RAMAZOTTI rappelle que lors du traitement de la demande d'aide financière déposée par l'association « Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aléria » pour un montant de 3.000 € ; une erreur a conduit à l'inscription au budget d'une somme inférieure (2.000 €) ; il est proposé au conseil municipal d'allouer une aide complémentaire de 1.000 € à l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur Patrick CHEYNET ne participant pas au vote, approuve la proposition du président par 16 voix et décide d'attribuer une aide complémentaire de 1 000 € à l'association « Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Aléria »

ÉQUIPEMENT DE LA NOUVELLE SALLE DE CLASSE

Rapport N° 2024/61 Rapporteur Madame Célia SAEZ RICCIARDI, adjointe au maire

Adoption de la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approbation de l'acquisition du mobilier et des outils informatiques destinés à équiper la nouvelle salle de classe pour un coût hors taxe de 13 217, 97 €,

Approbation du plan de financement de l'opération de l'opération lequel s'établit comme suit :

Financier	Taux	Montant hors taxe
Collectivité de Corse	60%	7 930, 79 €
Commune	40 %	5 287, 18 €
TOTAL	100 %	13.217, 97 €

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Décision N° 33 - 2024 - Renonciation DPU Vente SASU PASTO
Décision N° 34 - 2024 - Renonciation DPU Vente SASU PASTO
Décision N° 35 - 2024 - Attribution marché N° 2024 – SMP – 009
Décision N° 36 - 2024 - Attribution marché N° 2024 – SMP - 007
Décision N° 37 - 2024 - Renonciation DPU Vente TERRA DI FENU
Décision N° 38 - 2024 - Renonciation DPU Vente GONCALVES PACO ALVES
Décision N° 39 - 2024 - Renonciation DPU Vente EWALD
Décision N° 40 - 2024 - Renonciation DPU Vente PALLE VULTAGIO
Décision N° 41 - 2024 - Renonciation DPU Vente SCI TAVIGNANO PROMOTION
Décision N° 42 - 2024 - Renonciation DPU Vente SCI ESPACE FELIX TADDEI

Pas d'observations.

QUESTIONS DIVERSES :

Dans le cadre de la révision du PLU, Monsieur Antony BALDOVINI apporte des précisions sur le diagnostic du territoire et sur le PADD. Il évoque par ailleurs la polémique entourant la question de l'usage des canons à grêle.

La séance est levée à 19 heures 10.

*Le président de séance
Jean-Claude FRANCESCHI, maire*

*La secrétaire de séance,
Célia SAEZ RICCIARDI*